

"La CECA à la croisée des chemins" dans Süddeutsche Zeitung (2 juin 1955)

Légende: Le 2 juin 1955, le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung évoque les positions des responsables français et allemands au moment où les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) se réunissent à Messine pour explorer les moyens de relancer la construction européenne.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft, Sport. Hrsg. FRIEDMANN, Werner; SCHÖNINGH, Dr. Franz-Joseph; GOLDSCHAGG, Edmund; SCHWINGENSTEIN, August ; Herausgeber FRIEDMANN, Werner. 02.06.1955, n° 129; 11. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Die Montanunion am Scheidewege", auteur:Paulus, E.G. , p. 1; 2.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_ceca_a_la_croisee_des_chemins_dans_suddeutsche_zeitung_2_juin_1955-fr-d06ed9eb-0738-44cc-9782-b9166517003d.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

La CECA à la croisée des chemins

Les ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la CECA débattent aujourd'hui à Messine sur les propositions concernant l'élargissement de l'intégration européenne / On s'attend à l'élection de René Mayer à la présidence et ainsi à la succession de Monnet

De notre correspondant E.G. Paulus

Paris, 1^{er} juin

Les ministres des Affaires étrangères des six pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) se sont réunis mercredi à Messine, en Sicile. Bien que la chute de Mendès France ait modifié le cap du gouvernement en France, on ne trouve pas non plus d'unanimité sur la poursuite de la politique d'intégration européenne dans le gouvernement d'Edgar Faure composé aussi bien «d'européens» que «d'antieuropéens». Voilà pourquoi les instructions que «l'européen modéré» Antoine Pinay a reçues de la part du cabinet pour les négociations à Messine sont composées de compromis.

Pour le premier point qui est à l'ordre du jour à Messine – régler la succession de Jean Monnet, du président de la Haute Autorité – voici le compromis passé par le gouvernement français: les exigences des «antieuropéens» du gouvernement sont acceptées pour autant que le gouvernement français s'engage à mettre à l'écart Jean Monnet. Quant aux exigences des «européens» au sein du gouvernement, elles sont aussi respectées dans la mesure où aucun «antieuropéen», comme par exemple Ramadier, ne sera proposé comme successeur de Jean Monnet, mais bien un «européen» comme René Mayer. Bien que le gouvernement français s'attende à ce que René Mayer soit élu par les six ministres des Affaires étrangères, il a encore nommé un deuxième candidat par courtoisie, l'ancien ministre et député du Mouvement républicain populaire (MRP), Louvel. René Mayer a posé deux conditions pour qu'il accepte sa candidature. Premièrement, il souhaite garder son mandat de député; deuxièmement, il souhaite participer directement à l'élaboration d'éventuels futurs plans d'intégration. Les deux conditions ont été acceptées par le gouvernement français, ce qui devrait aussi être difficile, c'est de rendre possible ce qui avait été envisagé dans le passé, c'est-à-dire de confier à Jean Monnet l'élaboration de nouveaux plans d'intégration après son départ de la Haute Autorité. Après que le ministre belge des Affaires étrangères Spaak s'est montré d'accord avec l'élection de René Mayer, on est d'avis à Paris que sa nomination est assurée.

À Messine, le deuxième point à l'ordre du jour se rapporte à une prise de position des six ministres des Affaires étrangères concernant les propositions des États du Benelux à propos de l'élargissement de l'intégration économique européenne. Ces propositions ont été remises dans un mémorandum aux gouvernements à Bonn, Rome et Paris le 20 mai dernier. Ce mémorandum recommande une uniformisation de l'Europe grâce à des institutions supplémentaires, la mise en place d'un Marché commun européen et l'ajustement de la législation sociale dans les pays de la CECA. Une autorité particulière devrait être chargée de l'élaboration de plans pour établir un réseau européen de communications avec des autoroutes, des canaux et des chemins de fer électrifiés ainsi que pour la standardisation du matériel roulant. L'échange de courant électrique et du gaz au-delà des frontières des pays devrait être augmenté. À côté de cette communauté pour l'ensemble des transports européens, il faudrait aussi créer une autorité européenne pour l'exploitation de l'énergie industrielle et surtout l'exploitation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Outre la poursuite de l'intégration de différents secteurs économiques, les États du Benelux souhaitent promouvoir le regroupement de l'ensemble de l'économie européenne. Pour parvenir à ce but, ils exigent la suppression progressive des barrières douanières et la levée des restrictions commerciales quantitatives.

Le compromis conclu à cet effet au sein du gouvernement français tend vers le fait qu'à Messine, Pinay se montrera par principe d'accord à ce que les propositions des États du Benelux soient discutées. Pour le gouvernement français, il s'agit maintenant de ne pas compromettre les plans européens des États du Benelux, mais avant qu'on ne procède à une réalisation de ces plans, il faut tout d'abord garantir un délai jusqu'aux élections législatives françaises de juin 1956. À Paris on se montre certes d'accord avec une reprise de la politique d'intégration européenne, mais pas avec l'abandon de nouveaux droits de souveraineté dans quelque secteur économique que ce soit. En ce qui concerne la future communauté

européenne du transport et de l'énergie, la France utilise la Suisse comme alibi. En effet, elle explique que les deux communautés européennes ne sont pas réalisables sans la participation de la Suisse, mais que ce pays neutre ne peut pas y participer à cause justement de l'autorité supranationale.

En ce qui concerne la création d'un Marché commun européen, la France ne se sent pas encore à la hauteur d'une libre concurrence intra-européenne, ce qui ne change rien au fait que la France se sent néanmoins disposée à convoquer une conférence internationale où ces questions seraient réglées. Les mêmes problèmes seront aussi évoqués lors de la conférence des ministres de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui va se dérouler dans dix jours à Paris.

Bonn (dpa)

Lors de la journée inaugurale de la conférence des ministres des Affaires étrangères à Messine, les hommes politiques compétents à Bonn ont exposé le point de vue du gouvernement fédéral allemand concernant la poursuite de la politique d'intégration économique en Europe. Selon eux, le gouvernement allemand poursuit trois objectifs: 1. La politique d'intégration doit être promue de toutes les forces. 2. Le but doit être l'instauration d'un Marché commun grâce à une «intégration fonctionnelle», c'est-à-dire l'unification monétaire et la suppression des restrictions commerciales. 3. Le Marché commun qui est visé doit, pour devenir une institution durable, être garanti par certains organismes, qui sont érigés de façon fédérative et qui n'ont pas le caractère d'une autorité supranationale selon le modèle de la CECA. Des proches du gouvernement de Bonn sont d'avis que cet objectif peut être atteint dans une période transitoire généreusement calculée. La principale difficulté – surtout pour la France – réside selon eux dans le problème monétaire.